

La Caf au cœur des solidarités familiales et sociales

Aider les familles à concilier
vie familiale, vie professionnelle
et vie sociale

Soutenir la fonction parentale
et faciliter les relations
parents-enfants

Favoriser, pour les familles,
des conditions de logement
et un cadre de vie de qualité

Créer les conditions favorables
à l'autonomie, à l'insertion
sociale et au retour à l'emploi



La Caf aide ses partenaires
à apporter un service aux
familles adapté aux spécificités
locales.

Elle met à leur disposition une expertise reconnue, sa connaissance du cadre réglementaire ainsi que son analyse des données allocataires et des caractéristiques des territoires.

Une question ?

Contactez votre conseiller technique
de territoire.

Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique
22 rue de Malville - 44 937 Nantes cedex 9
www.caf.fr

**CONVENTION
TERRITORIALE GLOBALE
DE SERVICES AUX FAMILLES**



www.caf.fr/professionnels

Qu'est-ce que la CTG ?



La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caf et une communauté de communes ou une commune, permettant d'optimiser l'utilisation des ressources sur le territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires, et facilite les priorités et les moyens à mettre en œuvre sur une période de un à cinq ans, dans le cadre d'un plan d'actions. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations, et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

Pourquoi signer une CTG ?



Construire un projet social du territoire

Faciliter la prise de décision et fixer un cap

Adapter son action aux besoins du territoire

Développer une offre de service répondant aux besoins des familles

Avoir une vision globale et décloisonnée

Valoriser les actions menées

Permettre le maintien des ex-financements contrat enfance jeunesse



Comment mettre en oeuvre une CTG ?



La CTG implique une mobilisation des élus locaux et de la Caf dans la conduite et le suivi de la démarche.

Elle permet d'associer les différents acteurs dans la définition et la mise en œuvre d'un projet de territoire commun.

Tout son intérêt réside dans la démarche initiée entre les acteurs, à différentes étapes :

- la **préparation** : s'approprier la démarche ;
- le **diagnostic partagé** : identifier l'ensemble des ressources et des besoins, construire une vision commune du territoire et de ses priorités ;
- la définition du **plan d'actions** sur une période pluri-annuelle de un à cinq ans ;
- le **pilotage** des actions et le **suivi** ;
- l'**évaluation** des actions mises en œuvre.

LA CTG EN 3 ÉTAPES

1

Acquérir une vision globale des ressources et des besoins sur un territoire donné.

Élaboration d'un diagnostic territorial partagé.

2

Définir un cadre politique couvrant tous les domaines d'action partagés.

Détermination d'un plan d'actions pluriannuel.

3

Faire vivre la convention dans un contexte socio-économique en mutation.

Pilotage des actions et évaluation.